



SAVIEZ-VOUS QUE ?

La cotisation que vous payez est de 1,60\$ pour chaque tranche de paie de 100\$, *excluant les primes et les heures supplémentaires.*

Sur ce montant :



0,72\$ va à la CSN pour :

- L'accès gratuit aux services de la CSN pour les syndicats affiliés (juridique, arbitrage, etc);
- Le soutien du Fonds de défense professionnelle de la CSN pour les luttes syndicales;
- Des activités de visibilité;
- La défense de vos intérêts en matière de lésions professionnelles devant le Tribunal administratif du travail, division de Santé et sécurité du travail;
- La défense de vos intérêts auprès des décideurs politiques, sociaux et économiques.

- SVQ / 1 de 4 -